

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 5

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272582>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

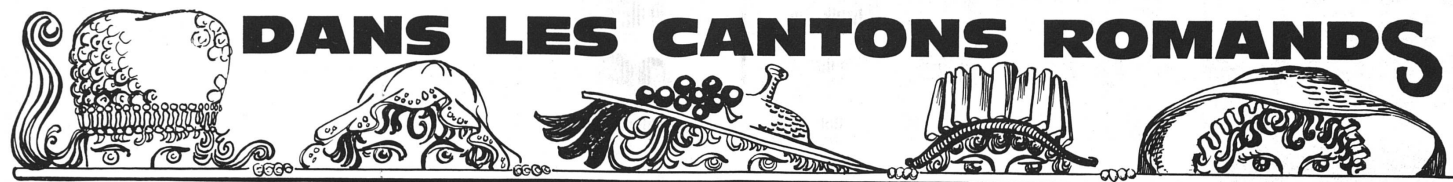
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



VAUD

Le bulletin patronal et les femmes

Dans le numéro d'avril du Bulletin patronal, nous lisons cette stupéfiante littérature :

DU SALAIRE ÉGAL AU SALAIRE DIFFÉRENCIÉ

Il y a quelques années, l'Etat de Vaud a décidé d'appliquer le principe « à travail égal, salaire égal ». Les différences de traitements relatives au sexe ont été supprimées. En particulier, les salaires de toutes les institutrices ont été élevés au niveau de la rémunération des instituteurs. L'opération a provoqué une augmentation considérable des dépenses.

A l'époque, les personnes qui s'opposaient à la réforme, ou qui préconisaient l'adaptation en plusieurs étapes, tenaient le raisonnement suivant :

« La majorité des fonctionnaires — notamment des institutrices — sont mariés et ont des charges de famille. De ce fait se justifie, socialement, la différence des salaires entre les hommes et les femmes. L'égalisation des traitements introduit d'un seul coup exigera une dépense supplémentaire si importante que l'Etat n'aura plus, pour plusieurs années, les moyens financiers d'augmenter l'ensemble des rémunérations de manière suffisante. Il faut donc prévoir que, peu de temps après l'introduction du « salaire égal », les hommes réclameront un supplément de « salaire social » ou d'« indemnité de ménage » ou d'« allocations familiales ». Alors le problème sera de rétablir les différences que l'on prétend aujourd'hui supprimer. »

Ce langage était prophétique.

Aujourd'hui, une commission de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud publie les résultats d'une enquête menée auprès de 1500 fonctionnaires.

Le rapport de cette commission relève « la nécessité d'un salaire social réel ». Il propose des allocations majorées, en faveur des fonctionnaires mariés et des pères de famille...

Il faut sans doute se réjouir des améliorations des salaires dont ont bénéficié les femmes ; il est heureux tout particulièrement que la profession de maîtresse d'école soit devenue attrayante. Mais il faut aussi constater que l'on ne peut pas faire abstraction des charges sociales complémentaires qu'assume la plus grande partie du personnel masculin. Il faut nécessairement en tenir compte lorsqu'on parle du principe « à travail égal, salaire égal ».

L'auteur de cet article ignore évidemment qu'il y a des femmes célibataires, mariées, veuves qui ont des charges de famille et qui auraient peut-être aussi droit à un supplément de « salaire social » ou d'« indemnité de ménage » ou d'« allocations familiales ». Il en est resté, le pauvre, à la notion homme-charge de famille et femme-dépendante de l'homme. Faut-il lui apprendre que notre société est en pleine évolution et que certaines anciennes notions doivent être revues ? Si l'on ne veut pas se rendre ridicule en s'égayant dans des aberrations.

Dans le même numéro, un article est consacré à « Une vie nouvelle à Romainmôtier ». On y signale que l'endroit est animé d'un esprit nouveau, que les initiatives se multiplient, que la vie reprend. On souligne que « cette heureuse conjonction des efforts n'est pas le fait du hasard ; on la doit à un certain nombre de personnes ou d'institutions et, plus particulièrement, à la Fondation de Romainmôtier, créée au début de 1968 par quatre entreprises vaudoises. Suivent les noms de ces entreprises.

Mais on sait, bien entendu, le nom de celle qui a été à l'origine de cette vie nouvelle, celle qui a sauvé la Maison du Prieur, qui y

a consacré son temps, son enthousiasme, son argent, qui, débordée par l'ampleur de la tâche à accomplir, a réussi à intéresser à son œuvre une institution officielle. Celle qui a fait de multiples démarches pour aboutir à la création de la Fondation de Romainmôtier. Celle qui a attiré dans la ville des artistes et des artisans, celle qui est à la base de tout, qui a été l'ouvrière et l'âme de cette résurrection. Sans vouloir diminuer la part prise par la Fondation de Romainmôtier, il faut tout de même rendre à César ce qui est à César. Et César, c'est, en l'occurrence, Mme Catherine Drilhon von Arx.

Evidemment, pour le Bulletin patronal, elle ne compte pas, elle n'est qu'une femme.

H. Nicod-Robert.

LYCEUM-CLUB, LAUSANNE

Rue de Bourg 15
Vendredi 22 mai, à 20 h. 30 : Récital, Claude Gafner, baryton, Aline Demierre, pianiste. Entrée, Fr. 5.—

Vendredi 12 juin, à 16 h. 30 : « Portrait des Vaudsais en prose et en chansons », Annette Faesi, cantatrice, Renée Hennet au piano. Entrée, Fr. 5.—

Vendredi 26 juin, à 16 h. 30 : Lecture d'œuvres des auteurs du Lyceum-Club par Sarah Pasqui, Thérèse Loup et Christiane Doy. Entrée, Fr. 3.—, Rue de Bourg 15.

ASSOCIATION VAUDOISE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

Le 21 mai, lors de l'assemblée générale du groupe de Lausanne, Mmes Dr. Spreng, présidente de l'Association fribourgeoise, et A. Bornet, vice-présidente du Comité d'action séduisants, ont donné leurs souvenirs de campagne pour l'obtention du suffrage féminin dans les cantons de Fribourg et du Valais. Tous ceux que cela intéresse se rendront le bienvenu à la Salle des Vignerons, du Buffet de la Gare de Lausanne (20 h. 15).

Le 2 juin, Mlle Aliette Aubert, assistante sociale d'entreprise et députée, parlera à la Salle des Vignerons du Buffet de la Gare de Lausanne de : l'initiative Schwarzenbach, au point de vue féminin. La conférence est patronnée par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises et l'Association pour le suffrage féminin.

Le 13 juin, c'est le groupe de Montreux qui organisera l'assemblée cantonale. L'après-midi sera consacré à un débat sur le problème du logement. Chacun est invité cordialement à venir au Casino de Montreux, dès 14 h.

LES 80 ANS D'UNE MUSICIENNE

Le 12 avril, Mme Lydia Opieska-Barbian fêlait son huitième anniversaire, à Morges, sa ville natale.

Mme Opieska est une musicienne qui a fait une carrière exceptionnelle tant comme soliste que comme compositeur. C'est elle qui forma, en 1940, l'ensemble choral « Les Mouettes », ensemble qu'elle dirige toujours, qui dirigea pendant de longues années les chœurs de dames de Yens et de Gimel.

Elle a été durant douze ans membre du comité central de la Société pédagogique musicale et elle est depuis 60 ans membre de l'Association des musiciens suisses.

De France, elle a reçu les Palmes académiques et de Pologne la Croix d'Or du Mérite, deux hautes distinctions. En 1968, Morges lui a décerné le titre de bourgeoise d'honneur.

Pour honorer cette femme exceptionnelle, cultivée, pleine d'esprit, le Lyceum a, au cours d'un récent concert, fait exécuter des œuvres de Mme Lydia Opieska, laquelle, malgré son âge, continue son activité professorale !

GENÈVE

Le centre d'information familiale et de régulation des naissances

Il entre à pas feutrés ; il a 24 ans ; presque en cachette, il rapporte un livre emprunté à la bibliothèque du Centre, un livre qui traite des méthodes contraceptives. Il allait partir, pourtant, une petite remarque faite en passant par une des responsables l'incite à poser une question, une autre ; une heure après il est encore là, il a trouvé un vis-à-vis, une aide, quelqu'un qui est là pour lui et dont c'est le métier.

En effet, guider les hommes et les femmes de notre temps sur les chemins de la vie conjugale et familiale, ce n'est pas une sinécure, cela ne s'improvise pas, cela ne revêt pas le caractère d'une occupation sporadique ni même celui d'un passe-temps utile pour dame désireuse de « se dévouer » ; qu'est-ce, alors ? Je l'ai dit : un métier. Et un métier exercé, au Centre de Genève, par une équipe de quatre personnes complémentaires par leur formation ; en effet, l'animatrice, psychologue, Mme Coulondre, est assistée selon les cas par le Dr W. Pasini, psychiatre, une assistante sociale, Mme H. Hopf, ou une secrétaire spécialisée en espagnol et en italien. Le directeur en est le professeur W. Geisendorfer.

On sait — le sait-on ? — que le Centre, financé par l'Etat, a été créé par une loi adoptée à l'unanimité du Grand Conseil le 9 janvier 1965, et placé sous la responsabilité du Département chargé de la prévoyance sociale et de la santé publique. C'est un organisme spécialisé dans l'information familiale, « pour favoriser une meilleure adaptation à la vie familiale, aux diverses étapes de la vie du couple : fiançailles, mariage, naissances des enfants, etc... dans la régulation des naissances pour informer les jeunes gens et les époux de ce qu'ils voudraient mieux connaître de leur vie sexuelle et affective ».

Il faut bien remarquer ce terme de régulation, employé à dessein, car c'est exactement de cela qu'il s'agit et non d'un parti-pris de facilité destiné à décharger les gens de leurs responsabilités. Tout au

contraire, c'est en connaissance de cause que les consultants vont pouvoir préparer la venue d'un enfant. Jamais une information juste donnée par des personnes compétentes n'a facilité le libertinage par exemple, il est essentiel que le public le reconnaisse, que les parents cessent de pratiquer la politique de l'autruche car souvent, si les adolescents s'engagent sur des voies dangereuses, c'est que, à tort ou à raison, l'exemple de leurs parents ne leur est pas apparu comme une expérience positive. L'épanouissement des enfants, en liaison avec la vie conjugale des parents, est une préoccupation qui revient souvent dans les entretiens avec les clients du Centre.

Ce sont des problèmes pratiques, ceux de la vie de tous les jours, qui tous les jours sont apportés aux responsables du Centre qui renseignent, discutent, orientent, mais avant tout écoutent ; trouver à qui parler, à qui se confier sans crainte de jugement mais avec l'assurance que sa préoccupation est partagée, n'est-ce pas un des besoins essentiels de l'homme et de la femme d'aujourd'hui, quel que soit leur âge ? Celle-ci appelle et redoute tout à la fois une nouvelle grossesse, que faire ? Celui-là ne sait comment approcher sa femme, que faire ? Celle-là encore ne veut pas de l'enfant attendu, que faire ? que faire ?

Sachez-le : le Centre a donné en 1969 un total de 1238 consultations dont 950 à des femmes, 175 à des hommes et 113 à des couples ; en simplifiant à l'extrême la classification, on peut dire que le nombre de ces consultations se subdivise en 305 conseils de régulation de naissance, 311 entretiens avec des femmes en cours de grossesse, 491 cas d'aide psychologique et 131 autres de médecine sociale.

Enfin, le Centre met gratuitement à disposition du public sa bibliothèque de prêt avec des ouvrages sur la régulation des naissances mais aussi sur l'éducation sexuelle de l'adulte et de l'enfant, le rôle

respectif de l'homme, de la femme et de l'enfant dans la famille moderne ; il organise des cours et des conférences ; il met sa clientèle (en fonction de la demande) en rapport avec les médecins et les services médicaux des différentes disciplines ; il collabore avec les services sociaux et les institutions privées du canton.

Pour conclure, signalons une série d'entretiens organisés dans un quartier périphérique de la ville à la demande d'un groupe de jeunes et à leur intention, entretiens terminés... par un débat à l'intention des parents de ces jeunes, curieux de connaître les préoccupations de leurs enfants. Voilà me semble-t-il un excellent exemple de la bonne manière d'utiliser les services du Centre !

Jacqueline Laporte.

Consultations : Centre d'information familiale et de régulation des naissances, tél. 25 23 84, bd St-Georges 36, tous les jours de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, le mardi jusqu'à 20 heures, le samedi exceptionnellement et seulement sur rendez-vous.

Ouvroir de l'union des femmes

L'assemblée générale de l'Ouvroir a eu lieu le 14 avril. Le rapport sur l'exercice 1969 a été présenté par la présidente, Mme Y. Oltremare. La situation financière a été satisfaisante : 35 108 francs de salaires ont été payés à 20 ouvrières et trois employées. Hélas ! la plus ancienne employée, Mme Décoster, qui travaillait à l'Ouvroir depuis 37 ans, qui tenait la comptabilité avec tant d'exactitude, est décédée subitement durant l'été, laissant ses collaboratrices dans un grand désarroi. Elle n'a pas encore été vraiment remplacée.

Au milieu de toutes ses difficultés, l'Ouvroir a été reconnaissant de recevoir la subvention de 1000 francs de la Ville et celle de 1000 francs également de la Loterie Romande ainsi que quelques dons. Mais de plus en plus l'activité de l'Ouvroir dépend des ventes au magasin ; il est donc très important que toutes celles qui s'intéressent à cette œuvre d'entraide par le travail, la soutiennent en la recommandant à leur ami et en venant elles-mêmes faire leurs achats « Aux Petits Lutins ».

Valais : Les causes de notre éclatante victoire

Le dimanche 12 avril, les Valaisans attendaient non sans impatience le résultat de la votation.

Dès que les chiffres furent proclamés par la radio, l'allégresse éclata. Les hommes jubilaient, fiers d'un scrutin dont ils sortaient grandis ; les femmes, un peu interloquées au premier abord, osaient à peine croire à une promotion aussi brillante. La joie était telle que, dans un café de Sion, des jeunes gens, enthousiasmés du résultat, offrirent des boissons à tous ceux qui entraient, et cela jusqu'à l'heure de la fermeture des établissements publics.

Pour beaucoup, ce fut une surprise. Certains journalistes parlaient d'échec, et le président même du comité d'action pour la campagne était inquiet : les conférences avaient eu peu de succès auprès des hommes et, si les femmes n'avaient pas assisté aux séances d'information, les salles, à part quelques exceptions, auraient été presque vides. Nulle part on n'avait trouvé d'opposition, cela semblait louche.

Pour moi, l'issue favorable du scrutin ne fit jamais aucun doute. Depuis plusieurs années déjà, tous les groupements de jeunes réclamaient avec instance l'introduction du suffrage féminin. Un sondage de l'opinion publique n'avait-il pas révélé, bien avant la formation du nouveau comité d'action, qu'alors déjà les partisans du suffrage féminin représentaient deux tiers des électeurs ?

LA MARCHÉ EN AVANT

Présidente de l'Association valaisanne pour le suffrage féminin pendant vingt-trois ans, j'avais suivi de près l'évolution dans un sens favorable de la situation. Le nombre des partisans du vote des femmes allait sans cesse croissant, malgré la résistance et même l'opposition des partis (en 1959 seuls les socialistes avaient osé prendre

position en notre faveur). Par la suite, les jeunes des partis, puis les partis eux-mêmes devaient un à un se déclarer pour nous.

Il est évident que le mouvement féministe, très lent dans toute la Suisse jusqu'en 1959, devait précipiter son allure à partir de cette date.

Les facteurs déterminants de cette progression générale furent :

L'irruption des Vaudoises dans la vie politique tout d'abord. Elles avaient ouvert une brèche dans le mur réputé inexpugnable de la résistance. L'élan une fois donné, la poussée devenait irrésistible ;

le développement du tourisme qui multipliait les contacts avec les étrangers et les habitants des cantons dans lesquels les femmes avaient obtenu les droits civiques. Nos villageois se familiarisaient petit à petit avec l'idée de l'égalité pour tous ;

(Suite page 5)